



“Il n’est nullement question de faire gouverner la société par les femmes mais bien de savoir si elle ne serait pas mieux gouvernée par les hommes et par les femmes.”

John Stuart MILL

Une association pour
ré-agir au féminin

Éradiquer le fléau des enfants fantômes
Onu Genève 11 octobre 2019
Michèle Vianès, Présidente de Regards de Femmes

Mesdames et messieurs les Ambassadeurs

Mesdames et messieurs les parlementaires et autres élu·es

Mesdames et messieurs les responsables d’association,

Chères amies

Je vous remercie toutes et tous de votre présence aujourd’hui, et j’aurai deux mentions spéciales l’une pour celles et ceux qui sont venues d’Afrique, nos amies et partenaires de Côte d’Ivoire, l’Association des femmes des carrières juridiques de Côte d’Ivoire, les membres du CES et celles et ceux que nous rencontrons aujourd’hui pour la première fois mais avec lesquels nous allons surement mettre en place des actions, l’autre aux étudiantes et étudiants des établissements d’enseignement supérieur de Lyon, avec un salut particulier pour les étudiantes du DU État civil de l’UCLY.

Pour poursuivre ce moment agréable mes remerciements à celles et ceux qui ont rendu possible cet évènement.

Cette rencontre est organisée avec l’Association du Notariat Francophone, son Président Laurent Dejoie est à mes côtés, mais je tiens à saluer Anne-Marie Cordelle, son rôle a été indispensable pour la réalisation de cet évènement.

Je remercie chaque intervenante et intervenant, qui nous feront l’honneur et le plaisir de partager leurs analyses, convictions et actions pour éradiquer le fléau des enfants sans identité ainsi que notre modérateur Alain Grumberg. Michel Welterlin et Clément Aline réalisateur du documentaire « Les enfants fantômes un défi pour l’Afrique »

Cette rencontre repose sur toute l’équipe de Regards de Femmes, sans qui rien ne pourrait être réalisé, à commencer par Patricia Jullien. Je rappelle

que nous sommes toutes et tous bénévoles, que nous consacrons du temps à l'association, que cela nous coûte également financièrement, aussi votre adhésion ou vos dons sont les bienvenus.

Et je remercie évidemment nos partenaires institutionnels et financiers, le service des ONG à l'Office des Nations Unies, intermédiaire indispensable pour obtenir la salle et toute la logistique, l'Organisation Internationale de la Francophonie, partenaire privilégié et le Women7. Le mouvement W7 rassemble des associations qui défendent les droits des filles et des femmes dans les pays du G7 et dans le monde et qui se sont mobilisées pour que les pays du G7 prennent des mesures politiques et financières en faveur de l'égalité de genre. La déclaration des naissances, droit racine, celui qui permet l'accès à tous les autres droits, est indispensable pour que les femmes comptent.

Pourquoi cette rencontre ?

L'an dernier, le député Jacques Krabal, Secrétaire générale de l'Assemblée Parlementaire de la francophonie avait organisé une réunion à Villers Cotteret autour du documentaire « Les enfants fantômes un défi pour l'Afrique » A la suite du débat, Michel Welterlin, Anne-Marie Cordelle et moi-même discussions de la manière de célébrer les 30 ans de la Convention Internationale des droits des enfants. J'ai proposé une rencontre à l'ONU Genève. En tant qu'ONG auprès du Conseil Économique et Social de l'ONU, Regards de femmes peut organiser des réunions au sein du Palais des Nations. Nous y sommes.

Comme vous le savez, Regards de Femmes s'est interrogée dès 2010 sur le fait que les Objectifs du Millénaire pour le Développement n'allaient pas être atteints en 2015 pour toutes les personnes, en particulier les femmes et les filles. Nous avons cherché quelles étaient les personnes invisibles, en dehors des radars des projets de développement.

Nous avons observé que, dans un grand nombre de pays, les femmes n'avaient pas la possibilité légale ou coutumière de déclarer la naissance de leurs enfants.

Nous avons donc jugé indispensable d'inscrire cette question à l'agenda des droits des femmes. ONU femmes a immédiatement soutenu cette action.

Nous avons dans un premier temps agit pour que cette question fondamentale soit inscrite dans les Objectifs du Développement Durable 2015-2030 : un état civil public, gratuit et obligatoire, condition nécessaire afin que personne ne soit oublié du développement.

L'état civil figure dans les ODD. C'est important, même si l'ODD 16.9 demande simplement aux États de garantir à tous une identité juridique d'ici 2030. Mais comme nous n'avons pas l'intention d'attendre 15 ans, nous poursuivons nos actions pour éradiquer ce fléau et atteindre notre objectif : que les femmes, quel que soit leur statut matrimonial, puissent déclarer la naissance de leurs enfants.

Nous avons donc continué à agir, avec toutes les entités concernées, en particulier pendant la Commission de la condition des femmes, à l'ONU à New York.

Tous les enfants doivent être déclarés et enregistrés à l'état civil pour accéder à l'éducation, aux programmes de santé et être protégés de toutes les formes de violences et de trafics.

L'enfant sans état civil ne peut profiter d'aucune des politiques de développement de son pays. Sans existence juridique, elle ou il ne peut ni hériter, ni ester en justice.

Sans documents personnels d'état civil, comment **s'opposer** de manière efficace aux **mariages et grossesses précoces**, à **la traite des filles et des femmes** et à **toutes les formes d'exploitation et de violence**.

L'acte de naissance permet à chaque personne de prouver son identité. Sa présentation est indispensable lors de toutes les démarches d'état civil, (en particulier mariage, héritage, divorce, décès) et administratives (inscription dans les établissements scolaires, accès aux soins de santé, recherche d'un emploi, papiers d'identité, inscription sur les listes électorales, droit de vote, passeports pour se déplacer hors du territoire national, obtenir un titre de séjour, de solliciter un emploi reconnu, d'ouvrir un compte en banque, de contracter un mariage légal, être électeur ou éligible)

Ce fléau, grave et méconnu, touche tous les pays en développement, alors que les données démographiques émanant des registres d'état civil sont indispensables pour administrer un pays. Toutes les mesures prises l'effleurent mais ne le règlent pas définitivement.

Aussi Regards de femmes émet 4 Recommandations pour éradiquer le fléau

1- La prise de conscience et la sensibilisation au problème

Pour sortir du cycle infernal et le remplacer par un cercle vertueux. Regards de femmes a construit une plateforme pour sensibiliser les États et les

gouvernements et informer les populations de l'importance vitale de la déclaration des naissances www.etatcivil.pw

La plateforme énumère

- Les freins à la déclaration des naissances ;
- Les services *ad hoc* des États, les organisations internationales, les associations locales qui réclament des agents d'état civil, formés et rémunérés, sur tout le territoire et des moyens pour sensibiliser les populations à l'importance de la déclaration ;
- Les bonnes pratiques à disséminer

Les différents obstacles vont être développés par les panélistes :

Si ce n'est pas perçu comme un droit fondamental par les personnes ni une priorité par tous les États,

le frein économique. Il concerne à la fois l'individu si la procédure n'est pas gratuite, mais aussi l'État s'il ne dispose pas des ressources nécessaires pour mettre en place et faire fonctionner correctement un service d'état civil.

la barrière géographique,

Je voudrais juste rappeler que dans de nombreux pays, les **femmes n'ont pas la possibilité légale ou coutumière de déclarer la naissance de leurs enfants.** Le problème est accru pour les mères célibataires ou en cas de viol.

Dans les pays où la préférence est donnée aux enfants de sexe masculin, les garçons sont plus déclarés que les filles. Les infanticides des filles sont ainsi invisibles.

L'enregistrement des orphelins ou des enfants séparés par fait de guerre ou d'enlèvements par des trafiquants et des terroristes est une question d'actualité dramatique. Les parcours migratoires des mineurs non-documentés sont extrêmement violents surtout pour les filles soumises aux violences sexuelles et donc à des grossesses sur la route de l'exil et dans les pays de destination où elles arrivent souvent avec de faux papiers les déclarant majeures fournis par les trafiquants sexuels.

Enfin la guerre et les conflits internes ont pour effet d'interrompre le fonctionnement de l'état civil et la déclaration des naissances

2- L'élimination des législations discriminatoires envers les femmes.

L'absence de ressources financières ne justifie pas qu'il y ait des législations discriminatoires. Il n'y a aucune excuse.

Des lois patriarcales discriminantes sur la nationalité des enfants interdisent la déclaration par les mères (25 pays) ou la limitent (60 pays). Quand la mère ne peut pas transmettre sa nationalité, les enfants ne peuvent être enregistrés à la naissance si le père est étranger

3- L'amélioration des mécanismes existants

L'état civil doit être l'élément saprophyte, à greffer à tous les autres. Utiliser des relais administratifs dans les villages : l'enseignant, l'agent de santé et lui déléguer la responsabilité de remplir une fiche qui ne comporterait que les informations essentielles : prénom de l'enfant, date et lieu de naissance, noms des parents.

Différents ministères sont à solliciter pour améliorer la déclaration des naissances.

4- La mobilisation des technologies

Le gouvernement indien a réussi à conférer une carte d'identité numérique à 950 millions d'adultes en 5 ans. La Chine en a fait autant. Ces deux gouvernements ont fait de l'enregistrement des naissances une priorité, en mobilisant les moyens technologiques et la volonté politique de le faire.

ONU femmes pilote activement des nouvelles approches digitales comme au Nigéria avec la fondation Mastercard afin que les cartes de crédit délivrées aux entrepreneuses comportent une micro-chip permettant de prendre toutes leurs données biométriques, la carte de crédit devient alors également leur carte d'identité donnant accès au droit de vote, et autres droits citoyens

UNHCR apatridie développe des solutions à partir de la technologie des block chain.

Nous allons donc cet après-midi présenter ce déni de droit fondamental et apporter des solutions concrètes à partager.